



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DES ARDENNES

# LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES ARDENNES



## LE RAPPORT D'ACTIVITE 2014

## **Le mot du préfet des Ardennes.**



« *La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* »  
(article 15 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789).

C'est animé de cette exigence de transparence, gage d'un bon emploi des deniers publics, que j'ai le plaisir de vous rendre compte des activités des services de l'Etat dans les Ardennes pour l'année 2014.

Sans prétendre à l'exhaustivité, le présent rapport retrace quelques actions prioritaires et emblématiques des services de l'Etat au cours de cette année d'élections et de commémorations, mais aussi et surtout d'action.

L'Etat, garant de la cohésion nationale et de la sécurité des personnes et des biens, se trouve aujourd'hui, plus que jamais, placé au cœur de l'actualité des territoires. Dans une conjoncture économique difficile, il lui incombe, aux côtés des élus locaux, de mobiliser les forces vives du département en faveur d'un modèle de développement équitable et durable.

Préparer l'avenir en sauvegardant les emplois et en accompagnant les mutations économiques, donner aux jeunes ardennaises et ardennais de nouvelles perspectives, au travers des emplois d'avenir, du service civique ou de la réforme des rythmes scolaires, telle a été mon ambition pour les Ardennes en 2014.

Elle reste la mienne pour 2015. Un Etat et un service public plus performants pour un territoire plus attractif, des collectivités et des entreprises tournées vers l'avenir, voilà ce vers quoi nous devons tendre ensemble, parce que les Ardennes le méritent.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Frédéric Perissat,  
Préfet des Ardennes

## Sommaire

FOCUS : L'accueil des représentants de l'Etat

1. Assurer la sécurité, protéger la population
  - 1.1. Lutter contre la délinquance
  - 1.2. Améliorer la sécurité sur les routes
  - 1.3. Prévenir les risques et anticiper les crises
  - 1.4. Garantir la sécurité des consommateurs

FOCUS : Le démantèlement d'une éolienne, une première nationale

2. Etre au plus proche des attentes de nos usagers
  - 2.1. Améliorer le service rendu au public
  - 2.2. Diversifier les modes de communication
  - 2.3. Rationaliser les moyens
  - 2.4. Expérimenter la simplification administrative

FOCUS : Une année d'élections

3. Valoriser les richesses de nos territoires
  - 3.1. Accompagner et soutenir l'agriculture
  - 3.2. Promouvoir le développement durable

FOCUS : L'année du centenaire, le temps des commémorations

4. Agir en faveur des personnes vulnérables
  - 4.1. L'hébergement d'urgence et l'accompagnement vers le logement
  - 4.2. Des mesures spécifiques en faveur des publics éloignés du marché du travail

FOCUS : Le service civique

5. Accompagner les collectivités
  - 5.1. Financièrement, en soutien de l'investissement local et en revitalisation des territoires
  - 5.2. Compensation et coopération
  - 5.3. En contrôlant la légalité des actes et en s'assurant de la bonne gestion budgétaire

FOCUS : Le PAP THT et la construction de la ligne 400 000 volts

FOCUS : La mise en place de la réforme des rythmes scolaires

6. Soutenir l'activité économique
  - 6.1. Par des dispositifs ponctuels de soutien à l'économie
  - 6.2. Par l'accompagnement des entreprises en difficulté

FOCUS : La formation en alternance dans les Ardennes

## L'accueil des représentants de l'Etat

Au cours de l'année 2014 les déplacements suivants ont été organisés :

07 février 2014 : Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur, à Charleville-Mézières pour l'inauguration du commissariat de police, une visite du quartier de Manchester et, après un déjeuner à la préfecture sur le thème de la prévention de la délinquance, une visite de la caserne de gendarmerie de Rehel.



*Visite de M. Manuel VALLS à CHARLEVILLE-MEZIERES – 7 février 2014  
Inauguration du Commissariat central*

23 septembre 2014 : Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a visité le collège Le Lac à Sedan dans le cadre de la publication de la nouvelle carte du réseau d'éducation prioritaire.



*Visite de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM à SEDAN – 23 septembre 2014  
Collège Le Lac*

## 1. Assurer la sécurité, protéger la population

### 1.1. Lutter contre la délinquance

#### Plan départemental de prévention de la délinquance

La prévention et la lutte contre la délinquance constituent des priorités gouvernementales dont les orientations sont fixées dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017.

La mise en œuvre de cette stratégie requiert un partenariat local renforcé et privilégie une approche de proximité visant à apporter des réponses opérationnelles destinées aux publics les plus exposés.

Un nouveau plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017 a été élaboré dans les Ardennes après une concertation de l'ensemble des acteurs locaux concernés. Il s'inscrit dans ces nouvelles orientations et a été signé le 24 janvier 2014.

Parmi les actions phares de ce plan, on retiendra :

- la mise en place d'un groupe de suivi réunissant l'ensemble des partenaires (Parquet, protection judiciaire de la jeunesse, forces de l'ordre, éducation nationale, collectivités, travailleurs sociaux...) afin de repérer et de suivre, de manière individualisée, les jeunes dont la situation est la plus problématique.
- la poursuite de la formation à l'accueil des victimes au sein des services de police et de gendarmerie.
- la mise en place d'un questionnaire d'ambiance dans le cadre du CISPD « Cœur d'Ardennes » dans les quatre secteurs couverts par une cellule de veille.

Dans ce cadre, le préfet des Ardennes a contribué par l'intermédiaire du fonds interministériel de prévention de la délinquance à des actions de prévention dans les domaines de l'aide aux victimes et de la prévention chez les jeunes à hauteur de 93.851 euros.

#### Plan départemental de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles



Ce document est une déclinaison du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, adopté par le ministre de l'intérieur en septembre 2013 et constitue un plan d'action destiné à lutter localement contre les vols dans les exploitations agricoles.

Sur la base d'un diagnostic partagé entre les forces de l'ordre et les représentants de la profession agricole, il a pour objectif de prévenir, protéger et intervenir.

Ce plan vise à faire reculer le nombre d'actes délictueux, auxquels est confronté le monde agricole, en s'appuyant sur des mesures déclinées en deux axes de travail : « mobiliser les moyens d'enquête traditionnels et développer les moyens d'enquête spécialisés » et « renforcer les échanges entre les forces de sécurité et le monde agricole et améliorer la communication ».

L'enjeu du plan départemental de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles est de renouveler les méthodes et la stratégie des forces de sécurité intérieure ainsi que de relayer les partenariats afin de gagner en efficacité et en réactivité.

Signé par le préfet, le procureur de la République, le commandant du groupement de gendarmerie des Ardennes et le président de la chambre d'agriculture des Ardennes le 8 juillet 2014, il comporte notamment les actions suivantes :

- la réalisation d'opérations coordonnées entre les forces de l'ordre, l'office national des forêts et l'office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- la désignation de référents sûreté et référents « secteur agricole » au sein de la gendarmerie nationale afin de sensibiliser et conseiller le monde agricole sur les mesures de prévention à adopter ;
- la mise en place d'un dispositif d'alerte par SMS afin de prévenir la répétition d'actes de délinquance dont sont victimes les exploitants agricoles du département.

### Protocole départemental de déclaration de fugue de mineur

Face à une augmentation des cas de fugues dans le département et faisant le constat des grandes disparités dans le traitement de ces fugues par les forces de l'ordre, le cabinet du préfet a initié la rédaction d'un protocole visant à définir les règles à respecter en ce qui concerne les déclarations de fugue des enfants confiés au sein des établissements d'accueil du département. Son objectif est de préciser les conditions de renseignement et de transmission des déclarations de fugue. Les signataires de ce protocole se sont tous engagés à respecter la procédure définie et sont convenus de se retrouver dans un an pour un bilan d'étape.

Il a été signé par le préfet des Ardennes, le procureur de la République, le président du conseil général des Ardennes, la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Marne-Ardennes, le président de l'association La Sauvegarde 08 et le directeur de la maison d'enfants Don Bosco le 21 novembre 2014.

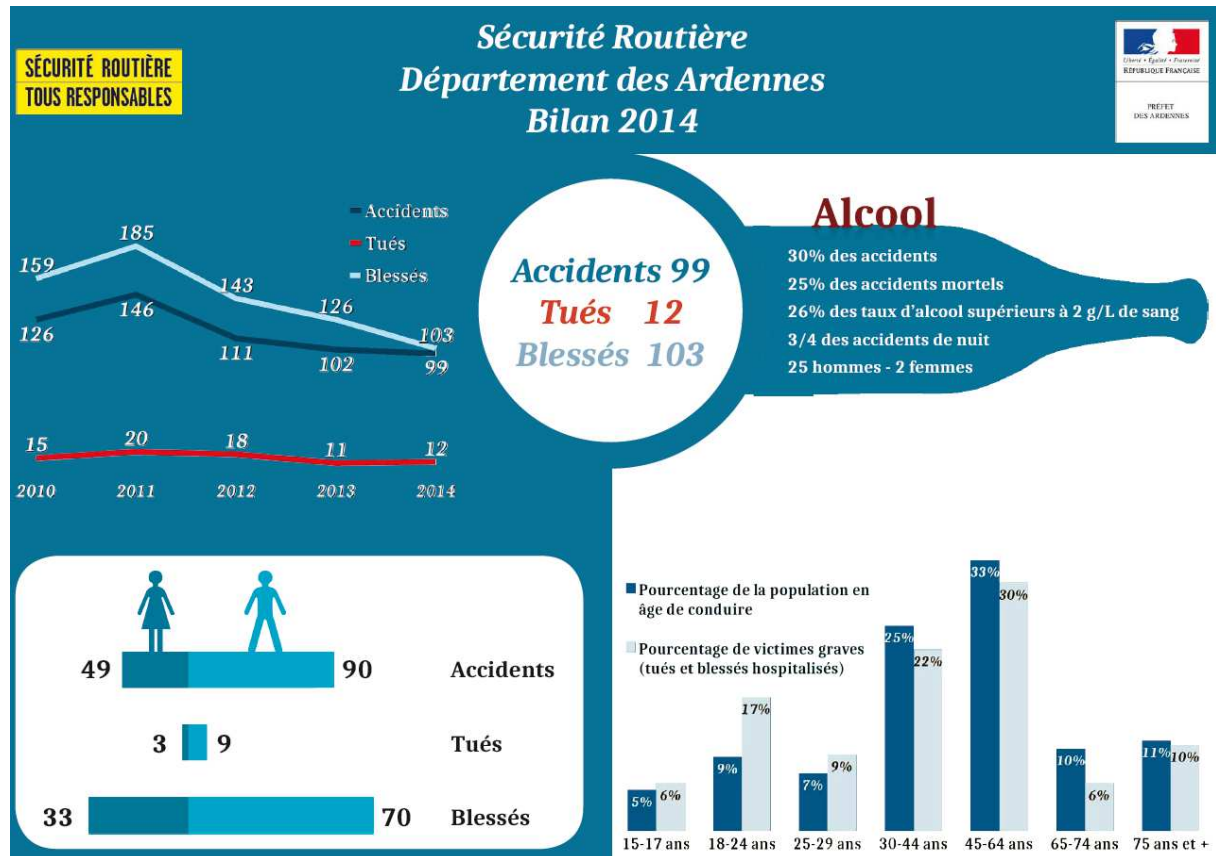
## 1.2. Améliorer la sécurité sur les routes



Rencontres de la Sécurité Intérieure

Les chiffres de l'année 2014 font apparaître une diminution des accidents de près de 7% (98 accidents contre 105 en 2013) et celui des blessés de près de 19% (103 blessés contre 127 en 2013).

S'agissant du nombre de personnes tuées, le nombre de personnes décédées atteint à la fin du mois de décembre est supérieur de un à celui de l'année précédente, soit 12 personnes décédées, le mois de novembre ayant été plus meurtrier qu'à l'accoutumée dans le département avec 3 décès.



Afin de maintenir la vigilance des usagers sur la route, des campagnes de renforcement des contrôles routiers par les services de police et de gendarmerie ont été lancées sur l'ensemble du territoire départemental.

Parallèlement, dans l'année, des actions de prévention ont été menées :

- mesure alternative à la verbalisation pour les smartphones au volant. 68 contrevenants sur les 96 verbalisés se sont rendus à la séance de sensibilisation, ce qui porte à près de 250 contrevenants sensibilisés dans le département au cours de séances de ce type dans l'année.
- un spot sur cette thématique réalisé par une web T.V. locale (Ardennes T.V.)
- une large campagne de communication autour des dangers du smartphone au volant menée à l'arrière des bus de l'agglomération de Charleville-Mézières/Sedan, soit 33 communes ciblées.

L'ensemble de médias se font l'écho de la politique locale menée en matière de lutte contre l'insécurité routière, notamment une station de radio locale de grande écoute qui, dans le cadre d'un partenariat, diffuse tout au long de l'année des spots locaux autour des enjeux de sécurité routière.

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p>Quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?</p>  | <p><b>1 accident corporel sur 10 est lié à l'utilisation d'un téléphone portable au volant</b></p>  |  <p>Liberté . Égalité . Fraternité<br/>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PRÉFET DES ARDENNES</p> |
|   | <p><b>Envoyer ou recevoir un message nécessite de quitter la route des yeux 5 secondes</b></p>  |   |
|   | <p><b>Semaine du conducteur responsable du lundi 23 juin au samedi 28 juin 2014</b></p> <p><a href="http://www.ardennes.gouv.fr">www.ardennes.gouv.fr</a> @Prefet08</p> |   |

### 1.3. Prévenir les risques et anticiper les crises

#### Planification de sécurité civile

Une circulaire du Ministre de l'intérieur demande à chaque préfet d'organiser dans son département 4 exercices de sécurité civile par an afin de favoriser le travail interservices dans le cadre du plan ORSEC.

Dans les Ardennes, les exercices suivants ont été organisés en 2014 :

- exercice "secours à nombreuses victimes "NOVI" le 27 mai 2014 à 22h au lycée Bazin de Charleville-Mézières (800 élèves) - Incendie suite à explosion au niveau de l'internat - 110 élèves dont 20 blessés puis 2 décédés
- exercice nucléaire le 16 septembre avec CNPE de Chooz - Contexte inondation qui provoque des dysfonctionnements de la centrale - Problème de refroidissement du réacteur - Menace de rejet - Evacuation fictive de la population des 2 communes situées dans le périmètre de 2km de la centrale
- exercice incendie le 28 novembre au sein de l'entreprise Tarket à Glaire entraînant un nuage toxique et des problèmes de pollution des eaux
- exercice de viabilité hivernale le 8 décembre



*exercice incendie le 28 novembre au sein de l'entreprise Tarket à Glaire*

**Lors de l'exercice nucléaire**, la pression médiatique était un enjeu majeur de cet exercice national, organisé en collaboration avec le Ministère de l'intérieur. Le scénario ayant prévu une pression médiatique simulée auprès de l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des sollicitations médias traditionnelles mais également des autres vecteurs de communication tels que les réseaux sociaux. L'objectif était de vérifier la coordination, la cohérence des messages et la qualité des réponses apportées tout au long de l'exercice.





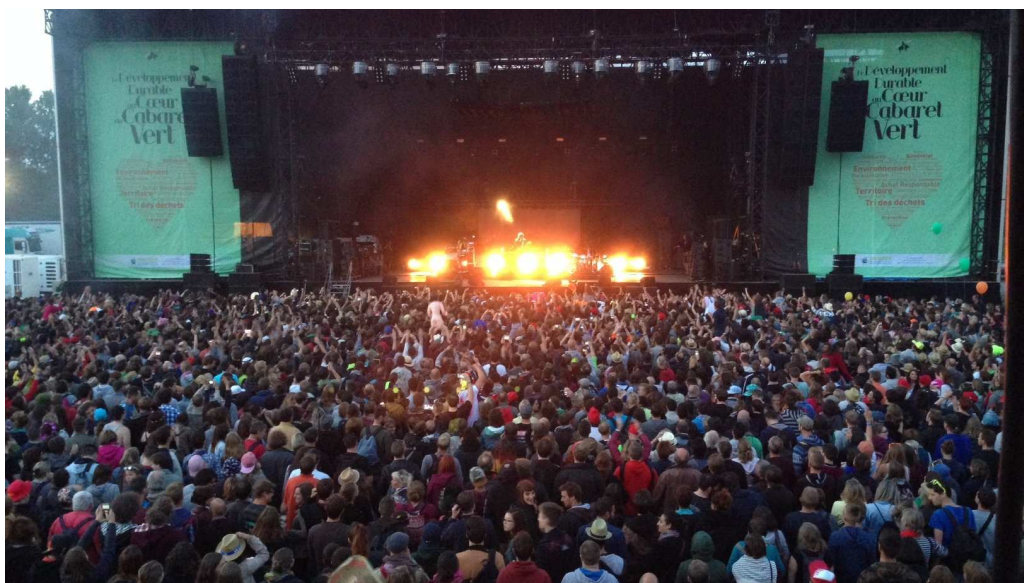
*Point de situation lors de l'exercice PPI – 16 septembre 2014*

Le PPI du CNPE de Chooz a fait l'objet d'une révision complète en 2014. Après une phase de mise à la consultation du public en cours jusqu'au 5 février 2015, il sera soumis à la validation préfectorale en 2015. Ce plan révisé les modalités de prise en compte d'un incident pouvant entraîner un rejet radioactif par les pouvoirs publics et organise les conditions de mise à l'abri et d'évacuation des populations environnantes.

### Prévention

Comme chaque année, les grands rassemblements de population ont fait l'objet d'une attention particulière dans leur préparation et dans le suivi de l'événement.

Parmi ceux-ci, sont à citer particulièrement en 2014 à Charleville-Mézières: le festival du Cabaret Vert, les soirées Dancetination, la fête de la bière.



*Cabaret Vert*

## 1.4.Garantir la sécurité des consommateurs

### Lutte contre la tuberculose bovine :

Une résurgence de cette maladie, très impactante pour l'élevage bovin, a été constatée dans le département des Ardennes en 2012 ; des mesures adaptées de dépistage et de lutte ont été aussitôt appliquées et maintenues, en concertation avec les représentations professionnelles agricoles et vétérinaires. Ces mesures évoluent bien entendu en fonction de la situation sanitaire.

A ce jour (fin 2014), 13 foyers découverts (2 foyers en 2012, 6 foyers en 2013 et 5 foyers en 2014).

Les assainissements ont été conduits rapidement et efficacement, avec un soutien technique, financier et personnalisé aux éleveurs concernés, de la part de l'Etat et des représentations professionnelles ;

La situation sanitaire n'est pas encore stabilisée dans la zone sud du département où la majeure partie de ces foyers a été mise en évidence : le dispositif de lutte reste en place dans ce secteur pendant l'hiver 2014/2015. Les mesures ont toutefois pu être allégées dans le reste du département.

L'assainissement des troupeaux infectés a été mené par abattage total des troupeaux infectés ou par abattages sélectifs lorsque la situation sanitaire n'était pas trop dégradée (le recours aux méthodes d'assainissement par abattages sélectifs a été validé officiellement en 2014, par adaptation réglementaire nationale).

Dans le même temps, dès le début 2013, un dispositif de surveillance a été appliqué sur la faune sauvage, qui peut aussi être impactée par cette maladie et constituer exceptionnellement un "réservoir" de la maladie. Le dispositif a été déployé en lien avec la Fédération Départementale de Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : les contrôles menés sur sangliers et cerfs se sont avérés favorables, mais des contaminations ont été découvertes sur blaireaux. Ce dispositif de surveillance et de prévention a donc été adapté dans cette espèce, pour limiter notamment les risques de contamination en retour des cheptels bovins.



### L'opération interministérielle vacances 2014 :

Des contrôles sont réalisés tout au long de l'année, par les services de l'Etat (DDCSPP, avec le soutien dans certaines situations des services de police, de gendarmerie et des douanes), sur les produits alimentaires, les matériels et les services, afin de garantir la protection des consommateurs : ces contrôles sont effectués sur les animaux et les denrées alimentaires, les produits industriels, les matériels mis à disposition des publics, les services, les accueil de mineurs, les établissements d'activités physiques et sportives...

Aux périodes où le risque est accru ("opérations interministérielles vacances" en juillet et août, "opération fêtes de fin d'année", notamment), ces contrôles sont renforcés et une coordination des services de l'Etat est mise en œuvre.

Ainsi, les contrôles suivants ont été effectués dans le département des Ardennes :

#### - dans le cadre de l'opération interministérielles vacances 2014 :

\* 169 opérations de contrôles menées en restauration collective et commerciale, transport de denrées alimentaires, campings, aires de jeux et de loisirs, hôtellerie, débits de boissons, marchés forains, marchés de producteurs : ces opérations ont conduit à 4 procès-verbaux, 750 kg de denrées saisies, des avertissements et mesures administratives multiples – *mais il n'a pas été constaté de dégradation générale de la situation, les taux infractionnels sont restés stables par rapport aux années précédentes...* ;

\* 61 opérations de contrôle en accueils collectifs de mineurs : aucun accident grave constaté, deux enquêtes administratives et des rappels à la réglementation ont été conduites. Une bonne qualité globale a été constatée sur les projets éducatifs, mais des améliorations sont attendues toutefois sur l'accueil des enfants en situation de handicap et sur la qualité sanitaire de préparation des repas ;

\* 20 visites d'établissements d'activités physiques et sportives : 7 baignades, 8 piscines, 3 parcours acrobatiques en hauteur, 2 stages sportifs avec hébergement ont été contrôlés. Des améliorations de fonctionnement sont constatées par rapport aux années précédentes, et des rappels portant notamment sur la communication (affichage) des qualifications professionnelles des encadrants ont été notifiés.

#### - dans le cadre de l'opération fêtes de fin d'année 2014 :

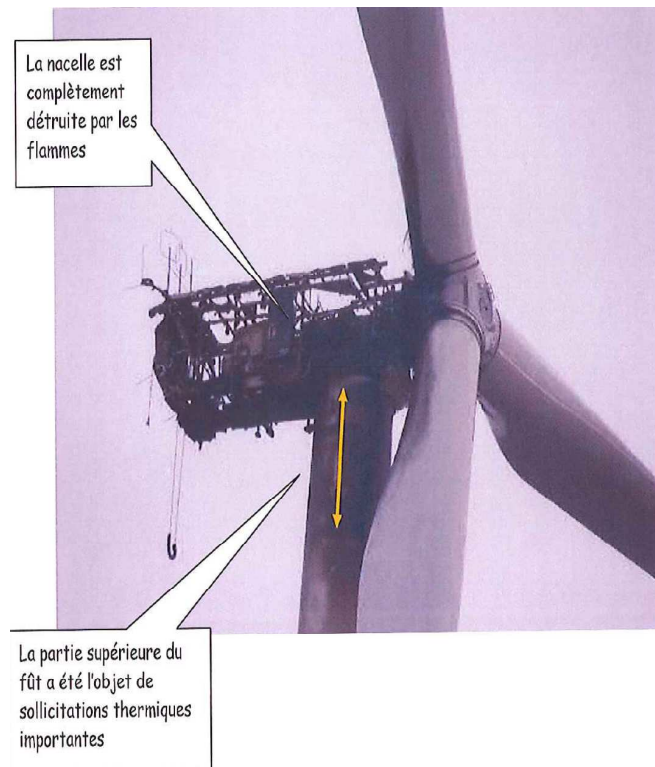
\* 53 contrôles ont été réalisés par les services de la DDCSPP, mais également dans un cadre élargi en mobilisant notamment le CODAF (Comité départemental anti-fraudes). Ces contrôles ont porté sur des restaurants, ateliers d'abattage et de transformation à la ferme, fabrication de charcuteries, forains, points de vente de produits locaux, établissements de vente discount, GMS, bar et discothèque, commerce de jouets, marché de Noël) : ces opérations ont conduit à 3 procès-verbaux (6 infractions relevées) pour DLC dépassées (restaurants) et pratiques commerciales trompeuses (rayon jouets d'une GMS), deux procès-verbaux administratifs pour défaut d'affichage du prix des boissons et du prix des entrées en discothèque, et en débit de boissons ; 20 avertissements ou mises en demeure ont également été établis pour non respect de règles d'étiquetage (marchands ambulants, GMS), dates limites

de consommation dépassées (GMS) et pour manquements à certaines règles d'hygiène (restaurants, GMS, discothèque) ; une saisie douanière a aussi été réalisée sur 82 articles mis en vente sur un marché de Noël.



## Le démantèlement d'une éolienne, une première nationale

Le jeudi 9 janvier 2014, peu avant 19 h, une des 5 éoliennes du parc Vent de Thiérache 2 a pris feu. Fortement endommagée par l'incendie, l'éolienne se retrouve hors service et difficilement accessible par les moyens habituels.



L'autorité préfectorale des Ardennes, sur proposition de l'inspection des installations classées, a fixé par arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 16 janvier 2014, les mesures à prendre pour sécuriser l'environnement de l'éolienne incendiée et remédier à la situation, notamment : le démontage et la mise à terre des éléments de l'éolienne susceptibles de chuter, la réalisation d'un gardiennage permanent avec la mise en place d'un périmètre de sécurité et des panneaux d'interdiction d'accès, l'évacuation des déchets, l'évaluation de la pollution des sols générée par l'accident ainsi que la mise en œuvre de mesures nécessaires adaptées.

Un périmètre de sécurité de 300 m ainsi qu'un gardiennage 24 h/24 ont été mis en place, suite à l'incendie, et ont été effectifs jusqu'à l'évacuation de l'éolienne incendiée.

Les obligations prescrites :

- d'une part, de démontage et mise à terre des éléments de l'éolienne susceptibles de chuter et,
- d'autre part, d'actions relatives à la pollution éventuelle des sols ont été rappelées à l'exploitant par arrêté préfectoral de mise en demeure du 24 février 2014.

L'état de l'éolienne après incendie ne permettait plus un accès interne permettant un démantèlement par les techniques habituelles à partir d'une grue spécialisée ou d'un hélicoptère. La méthode du cisaillement à la base à l'explosif a donc été retenue pour le démontage de l'éolienne.

L'éolienne a été démantelée par basculement à l'explosif le mardi 17 juin 2014, à 11 h 45, sur la commune d'Antheny, dans l'arrondissement de Charleville-Mézières.

L'opération de mise à terre par explosion a nécessité la mobilisation de nombreux acteurs, notamment 13 sapeurs-pompiers, 20 gendarmes, une trentaine de personnes de la société en charge du démantèlement ainsi que des experts d'ERDF, de GRTGaz et de la société propriétaire de l'éolienne.

Durant cette opération de démantèlement, un périmètre de sécurité avait été délimité à un kilomètre à la ronde. L'éolienne est tombée dans une terre préparée afin de prévenir les vibrations aux alentours. De plus, afin de prévenir tout phénomène de projection lié à l'explosion, des filets de protection entouraient le site.

L'exploitant a fait procéder, suite à la demande de l'inspection des installations classées, à une inspection par thermographie de l'ensemble de son parc composé des mêmes machines afin de prévenir la survenue d'un nouvel incendie sur une autre éolienne.

L'exploitant, suite à la mise à terre de l'éolienne incendiée, a fait procéder à l'évacuation des déchets, l'évaluation de la pollution des sols générée par l'accident et fait analyser les différentes zones susceptibles d'avoir été impactées. Les résultats d'analyse démontrent l'absence d'impact résiduel suite au démantèlement de l'éolienne.

L'action de l'inspection des installations classées dans le cadre de cette gestion accidentelle a permis de sécuriser l'environnement de l'éolienne incendiée.



## **2. Etre au plus proche des attentes des usagers**

### **2.1. Améliorer le service au public**

Pour poursuivre une meilleure efficacité et efficience des services, la préfecture a centralisé depuis le mois de janvier 2014 les 6 commissions médicales en un seul et même lieu ainsi que les suspensions de permis de conduire

Des mesures pour améliorer le service rendu aux usagers ont été mises en place. Par exemple, ils peuvent suivre sur Internet la production de leur permis de conduire depuis le mois de mars 2014. Ils sont informés de la mise à disposition de leur titre sur leur téléphone portable.

Un décret du 18 décembre 2013 entré en vigueur au 1er janvier 2014 a allongé la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées en la portant de 10 à 15 ans pour les Français majeurs.

Cette mesure de simplification s'applique aux cartes délivrées à partir du 1er janvier 2014 ainsi qu'aux cartes toujours valides à cette date, leur durée étant prolongée de 5 ans nonobstant la date limite de validité inscrite sur le titre.

La préfecture des Ardennes satisfait aux dispositions du référentiel Marianne en matière d'accueil des administrés. Elle entend poursuivre ses efforts puisqu'elle a entrepris depuis la fin de l'année 2014 de répondre aux engagements de Qualipref 2.0 pour 2015.

En septembre un nouveau logiciel de file d'attente plus performant a été acquis. Il permet une meilleure information du public.

Le nombre d'usagers reçus en 2014 par les bureaux de la circulation routière et de l'état civil et des étrangers est de 64 000.



## 2.2. Diversifier les modes de communication

### Communication numérique

Le préfet des Ardennes est depuis avril 2014 présent sur les réseaux sociaux par l'ouverture d'un compte Twitter (🐦 @Prefet08) permettant de communiquer localement sur des sujets de portée nationales et locales en utilisant différents supports de communication (lien Internet, photos, vidéos...). Le compte twitter @Prefet08 compte à ce jour près de 908 abonnés. Ce compte complète la communication de l'Etat sur internet. En 2014, l'Internet Départemental de l'Etat (IDE) a fait l'objet d'une actualisation complète.

### Communication de crise

L'année 2014 a été marquée par une réflexion sur la communication de crise et la mise en œuvre d'une stratégie en la matière, avec la réalisation d'un plan ORSEC communication de crise, des dossiers réflexes selon le type de crise (site SEVESO, crise nucléaire, neige...). Par ailleurs, dans le cadre de la démarche Qualipref 2.0, le module « Communication de crise » a été choisi dans lequel le SDCI s'est impliqué.

### Communication institutionnelle

En 2014, la Lettre des services de l'Etat, destinée à valoriser les politiques publiques et les initiatives des services de l'Etat dans le département a fait l'objet d'une remise à jour avec une nouvelle maquette et une périodicité plus importante. 4 numéros ont été diffusés en 2014. Les Archives Départementales ont également renforcé leur présence sur Internet, avec 340 000 vues supplémentaires mises en ligne en 2014 et accessibles gratuitement. Dans un contexte de refonte du portail Internet des Archives, c'est tout d'abord le quotidien *Le Petit Ardennais* (1880-1909) qui a été offert à la consultation, suivi des registres matricules du recensement militaire (classes 1891 à 1921) et surtout de la dernière tranche des registres paroissiaux et d'état civil jusqu'en 1890. Le portail enregistre maintenant près de 1500 connexions quotidiennes.





## 2.3. Rationaliser les moyens

### Le regroupement des services de la DDT

Depuis sa création, la DDT des Ardennes était implantée sur deux sites distincts, qui correspondaient aux implantations historiques des anciennes DDE et DDAF.

Le maintien depuis plusieurs années sur deux sites était source de difficultés quotidiennes, que ce soit au plan logistique ou des relations de travail entre services. Cette organisation ne permettait pas non plus de réunir les meilleures conditions d'accueil du public. Elle se traduisait enfin par un surcoût de dépenses de fonctionnement significatif.

Le regroupement des services de la DDT des Ardennes sur un site unique, 3 rue des Granges-Moulues, a marqué un temps fort de l'année 2014.

Il a été associé à une refonte du projet de service et de l'organisation de la DDT.

L'opération de regroupement s'est réalisée sur une période de 5 mois, de juin à octobre, sans interruption de service. Elle a concerné la quasi-totalité des agents, avec 137 déménagements d'agents sur site ou d'un site à l'autre, sur un effectif total de 158 personnes.

Le regroupement a également permis d'optimiser la gestion des archives de la DDT.

Cette opération a été réalisée sans travaux préalables d'aménagement dans les locaux du site d'accueil, la rendant particulièrement exemplaire en termes de dépenses publiques. Elle permettra en outre d'économiser annuellement plus de 60 000 € de charges de fonctionnement.



## 2.4. La simplification administrative

### L'expérimentation d'autorisation unique et de certificat de projet



L'année 2014 a connu l'entrée en vigueur des démarches de simplification administrative annoncées par le président de la République et adoptées, l'année précédente, par le comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP).

Le département des Ardennes est concerné par l'expérimentation régionale concernant :

- ***l'autorisation unique*** en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), proposée par le préfet de la région Champagne-Ardenne ;
- ***le certificat de projet***, résultant des propositions du député Thierry Mandon dans son rapport sur la simplification de la vie des entreprises, ainsi que de la consultation des préfets de région.

Cette expérimentation vise à alléger les procédures au bénéfice des porteurs de projets en raccourcissant les délais d'instruction, en donnant une meilleure visibilité sur les étapes de l'instruction, en conférant une meilleure sécurité juridique aux projets, sans pour autant diminuer les exigences environnementales.

Au 31 décembre 2014, les Ardennes ont connu le dépôt de 8 dossiers d'autorisation unique (24 en région) et de 2 dossiers de certificats de projet (12 en région).



Les 2 certificats de projet déposés ont été signés respectivement le 30 septembre 2014 pour une carrière et le 14 novembre 2014 pour un parc éolien.

S'agissant des autorisations uniques, sur les 8 dossiers déposés, 5 sont des dossiers éoliens. Les porteurs de projet éolien, pour lesquels la dichotomie "permis de construire/autorisation d'exploiter ICPE" était la plus prégnante, semblent avoir bien assimilé ce nouveau processus de dépôt d'un dossier unique.

L'expérimentation a suscité une forte mobilisation des services de l'État en 2014, conduisant chaque service à travailler en mode projet dans le but d'être collectivement plus efficace et performant.

Elle a fait l'objet d'un suivi rapproché par l'autorité préfectorale, permettant en particulier de disposer d'un retour d'expérience régulier sur les différentes instructions conduites.

## Une année d'élections



### Les élections municipales des 23 et 30 mars

Les conseils municipaux des 463 communes ardennaises ont été renouvelés.

La loi du 17 mai 2013 et son décret d'application du 18 octobre 2013 ont apporté des modifications pour ces élections :

- changement de seuil de population,
- dépôt des candidatures obligatoires,
- élection au suffrage universel des conseillers communautaires dans les communes de 1000 habitants et plus.

Du fait de la démission collective de conseillers municipaux (Pourru-Saint-Rémy) et d'annulation d'élections municipales par le tribunal administratif (Villers-Semeuse et Aiglemont), trois délégations spéciales ont été mises en place. Pour deux autres communes (Floing et Montcy-Notre-Dame) dont les élections ont été également annulées par le juge un appel est en cours devant le Conseil d'Etat.

Le renouvellement général des conseils municipaux a eu un impact dans toutes les commissions ayant pour membres des élus. C'est ainsi que le Bureau des Relations avec les Collectivités Locales a procédé à plusieurs renouvellement de certaines assemblées :

- élections au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique départementale - juin 2014
- élections au conseil supérieur de la fonction publique territoriale – novembre 2014
- commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) – juillet 2014 à la suite des échéances électorales, la composition de la CDCI a été renouvelée pour ce qui concerne les collèges des communes, des EPCI à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.
- Conférence territoriale de l'action publique – décembre 2014 l'article 1111-9-1 du code général des collectivités territoriales issu de l'article 4 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a prévu que, dans chaque région, est instituée une conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

### En pratique, à la sous-préfecture de Vouziers

L'enregistrement de ses candidatures a nécessité la mise en place de moyens exceptionnels (recrutement de vacataires et installation de postes informatiques dans un espace dédié à l'intérieur de la Sous-Préfecture). Le service a été ouvert en continu, du lundi au vendredi, de 08h30 à 17h00, du 10 février au 06 mars 2014 pour le 1<sup>er</sup> tour.

A l'issue de la période de déclaration en vue du 1<sup>er</sup> tour, ce sont 1 274 candidatures individuelles et 4 listes qui ont été enregistrées par les services de la Sous-Préfecture de Vouziers. Des candidats étaient déclarés dans chaque commune de l'arrondissement de Vouziers. Dans 9 communes, il y avait moins de candidats déclarés que de postes à pourvoir.

Peu de candidatures ont été refusées. Seule 4 candidatures, déposées en dernière minute, pour lesquelles une pièce manquait au dossier, ont dû être refusées. C'est soit le justificatif d'identité qui n'était plus valide, soit, pour 3 cas, la pièce permettant de justifier de l'attache avec la commune qui n'a pu être produite dans les délais prescrits.

Pour le second tour, seules pouvaient être enregistrées des candidatures dans les communes qui comptaient plus de postes que de candidats inscrits au 1<sup>er</sup> tour. Dans ce cadre, ce sont 13 candidatures qui ont été enregistrées.

A l'issue du second tour, 5 communes de moins de 1 000 habitants ont un conseil municipal complet composé de moins de conseillers municipaux que de postes à pourvoir.

Malgré quelques difficultés pour certaines municipalités de trouver des candidats potentiels au poste de conseillers municipal, et malgré les réticences affichées en termes de procédure, l'enregistrement des candidatures des conseillers municipaux, à la Sous-Préfecture de Vouziers s'est bien déroulé.

Les agents ont su faire preuve de flexibilité et de disponibilité pour permettre à cette opération de se dérouler sans difficultés.

Chaque commune de l'arrondissement de Vouziers avait un conseil municipal complet à l'issue du second tour.

### Les élections européennes du 25 mai

A la suite à l'adoption de la loi n°2014-172 du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections, celle-ci imposait la différenciation entre les bulletins nuls et les bulletins blancs pour la première fois.

### Les élections sénatoriales du 28 septembre

Les 980 grands électeurs du département se sont déplacés en préfecture pour élire deux sénateurs au scrutin majoritaire. Un seul tour a suffi pour l'élection des deux sénateurs sortants.

### Les élections professionnelles dans les trois fonctions publiques

L'année 2014 a été marquée par l'organisation des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Pour la préfecture, le taux de participation a été de 78%.

### 3. Valoriser les richesses de nos territoires

#### 3.1. Accompagner et soutenir l'agriculture

##### Le versement des aides au titre de la politique agricole commune

L'année 2014 a constitué une année particulière en ce qui concerne l'instruction des dossiers de demandes d'aides au titre de la politique agricole commune (PAC).



En effet, suite aux différents audits menés par la cour des comptes de l'Union européenne et la commission de certification des comptes des organismes payeurs sur le premier pilier des aides de la PAC, plusieurs anomalies avaient été relevées à l'encontre de la France, qui se trouvait sous le coup d'un risque de correction financière d'un montant sans précédent (1,680 milliard d'€).

Afin de diminuer ce montant et d'en éviter la récurrence à l'avenir, le ministère chargé de l'agriculture a mis en place un plan d'actions pour les campagnes 2014 et 2015, validé par la Commission européenne.

Au titre de ce plan d'actions, les 2 600 dossiers PAC déposés par les exploitants agricoles ardennais en 2014 ont fait l'objet d'une expertise renforcée par croisement avec la base de données végétation de l'IGN complétée, le cas échéant, d'échanges avec les exploitants.



Ce sont ainsi plus de 20 000 anomalies graphiques qui ont été traitées pendant l'été, soit 15 à 20 fois plus que les années précédentes, par une équipe exceptionnellement renforcée d'une douzaine d'agents contractuels.

La très forte mobilisation des services de la DDT sur ce dossier a permis d'assurer le traitement des dossiers en temps nécessaire, avec un paiement de l'avance des aides à la mi-octobre réalisé pour 97 % des exploitants, soit une performance analogue à celle des années antérieures.

### 3.2. Promouvoir le développement durable

#### La rénovation énergétique de l'habitat

La mention "reconnu garant de l'environnement" (RGE) a été mise en place fin 2011 afin de permettre une montée en compétence des professionnels du bâtiment. Ce signe distinctif, qui vient en complément de certains signes de qualité, permet aux particuliers d'identifier facilement les entreprises qui apportent les garanties de compétence dans le domaine de la performance énergétique ou des énergies renouvelables.

En septembre 2014 l'éco-conditionnalité des aides publiques est entrée en vigueur. Ainsi pour bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro il est désormais nécessaire de faire appel à une entreprise titulaire de la mention RGE. Depuis janvier 2015 cette mesure a été étendue au crédit d'impôt pour la transition énergétique.

Dans la continuité des réunions de sensibilisation organisées fin 2013 sur les territoires des 9 EPCI, la DDT, en partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat, la FFB, la CAPEB et la maison de l'emploi, a réalisé en 2014 de nombreuses actions visant à inciter les professionnels du bâtiment à obtenir la mention RGE. Ces actions ont notamment porté sur: l'organisation de manifestations emblématiques telles qu'une promotion de la mention lors de la foire de Sedan, la sensibilisation de relais d'information (comptables, banques, fournisseurs de matériaux), l'organisation d'une conférence « Mieux vendre avec RGE », la publicité de l'annuaire électronique des entreprises RGE présent sur le site « j'éco-rénove , j'économise ».

En ce qui concerne les aides aux particuliers accordées par l'agence nationale de l'habitat (Anah) dans le cadre de la rénovation des logements privés, l'année 2014 a été marquée par le financement de 620 dossiers dans le département des Ardennes pour un montant global de crédits de plus de 6 M€. Les aides accordées sont en progression d'environ 75% par rapport aux aides accordées en 2013. Elles ont suscité en 2014 plus de 10 M€ de travaux chez les particuliers, majoritairement au bénéfice des entreprises ardennaises du bâtiment.



## L'année du centenaire de la Première Guerre Mondiale : le temps des commémorations

En 2014, le cabinet du préfet a participé à l'organisation de 11 cérémonies nationales

La cérémonie du 11 novembre fut cette année un moment fort de commémoration du centenaire pendant laquelle le préfet accompagné du maire de Charleville-Mézières a effectué quatre dépôts de gerbes sur les différents monuments aux morts de la ville, suivie d'une cérémonie officielle place de l'hôtel de ville de Mézières, en présence de délégations étrangères allemandes et belges et d'élèves du lycée Monge de Charleville-Mézières accompagnés d'élèves allemands.

La cérémonie s'est ensuite achevée avec la réception commune dans les salons de l'hôtel de ville avec des moments forts, comme la lecture croisée de lettres de poilus par les élèves français et allemands et la récompense de jeunes sportifs ardennais.



Cérémonie devant l'hôtel de ville de Mézières

L'année 2014 a également été une année de mobilisation pour les Archives départementales. Dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale, l'exposition *Visages d'Ardennais dans la Grande Guerre* a attiré plus de 7200 visiteurs. Un ouvrage de synthèse, fruit d'une coopération inédite entre les trois principales sociétés historiques du département, a dressé un bilan historiographique, présenté lors d'un colloque scientifique. Et une nouvelle Grande Collecte de documents a permis d'enrichir les collections départementales.

## 4. Agir en faveur des personnes vulnérables

### 4.1. L'hébergement d'urgence et accompagnement vers le logement

Des mesures fortes en faveur des personnes vulnérables, sans abri ou mal logées, ont été mises en œuvre: dans le département des Ardennes, dans le cadre du "projet territorial de sortie d'hiver 2012-2013" et du "plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion 2103-2014" :

Ainsi, le nombre de places consacrées à l'hébergement d'urgence des personnes vulnérables a pratiquement doublé en l'espace de 2 ans, pour arriver à 230 places fin 2014 (ces hébergements sont assurés en appartements dédiés et en accueil de nuit, financés directement par l'Etat) ;

Dans le même temps les places d'accompagnement spécifique en CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) ont été maintenues à hauteur de 165 places ;

Au-delà de ces places spécifiquement ouvertes et accessibles toute l'année, des prises en charge peuvent être ponctuellement assurées, en complément, par mobilisation de nuitées d'hôtel ;

La prise en charge et l'accompagnement des personnes en difficulté a également été améliorée par le renforcement en personnels et en moyens du SIAO (service intégré de l'accueil et de l'orientation), plate-forme portant le 115, et assurant l'accueil et l'orientation des personnes concernées ;

Un accueil de jour (en complément de l'accueil de nuit), a aussi été ouvert au mois d'octobre 2014 sur Charleville-Mézières, permettant de compléter le dispositif d'accompagnement social proposé, tout en recherchant une responsabilisation des personnes prises en charge et une aide à la mobilisation des droits sociaux (les locaux sont mis à disposition par la Ville de Charleville-Mézières et le fonctionnement de ce nouvel établissement est pris en charge par l'Etat) ;

L'Etat a bien entendu maintenu voire développé son accompagnement financier sur l'aide alimentaire aux plus démunis ainsi que pour les maraudes (plan "hiver" et plan "canicule") ;

Enfin, les dispositifs multiples d'accompagnement social "vers et dans le logement", en lien notamment avec le Conseil Général et les associations partenaires, continuent à être soutenus pour orienter au mieux les personnes en difficulté vers un accès à un logement autonome.





#### 4.2. Par des mesures spécifiques en faveur des publics éloignés du marché du travail

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grandes difficultés...) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'Etat. L'unité territoriale de la DIRECCTE suit et coordonne la mise en œuvre de ces dispositifs sur le département des Ardennes en lien avec les opérateurs publics prescripteurs (qui sont Pôle Emploi, les missions locales et Cap Emploi).

##### Contrats Uniques d'Insertion (source statistique : extranet ASP)

Au 31 décembre 2014, 2 214 CAE ont été prescrits sur un objectif annuel de 1 882, soit un pourcentage de réalisation de 117,6 %.

Concernant le secteur marchand, 259 CIE ont été prescrits sur un objectif annuel de 278, soit 93,2 %.

##### Emplois d'avenir (source statistique : extranet ASP)

Au 31 décembre 2014, 546 emplois d'avenir ont été prescrits, dont 108 en secteur marchand sur un objectif annuel (conventions initiales et renouvellements) de 500 emplois d'avenir, soit un taux de réalisation de 109,2 %.

##### Contrats de génération (source statistique : DGEFP)

Au 1<sup>er</sup> février 2015, dans les Ardennes, on compte 172 contrats de génération depuis le 17 mars 2013, contre 764 en région.

La part du département dans la prescription régionale est de 22,51 % (en 2<sup>e</sup> position après la Marne).



## Le service civique : un engagement pour tous les jeunes



Depuis sa création, le service civique a permis à 75 000 jeunes de s'engager au plan national au service de la collectivité. Ce volontariat leur a donné la possibilité de vivre de nouvelles expériences, de s'ouvrir à d'autres horizons et de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Sur la même période, 1 679 jeunes ont été accueillis en Champagne-Ardenne. Pour le département des Ardennes, le service civique a concerné 496 jeunes soit 29,54 % de l'effectif régional : un taux de réalisation satisfaisant obtenu grâce à une offre de missions développées par le tissu associatif local et qui pourra encore être amélioré avec une mobilisation accrue des collectivités territoriales.

Au niveau départemental, la moyenne d'âge des volontaires s'établit à 21 ans et les filles sont davantage représentées que les garçons (55,8 % contre 44,2 %).

Parmi ces jeunes, 69 % sont demandeurs d'emploi et la part des volontaires ayant un niveau inférieur au bac est de 31,7 %, un taux supérieur à la moyenne nationale (25 %), mais qui doit être renforcé pour que le service civique atteigne pleinement son objectif de mixité sociale.

Aujourd'hui, le service civique est un dispositif plébiscité par les jeunes et les résultats sont plutôt encourageants. Selon une étude réalisée par TNS – SOFRES, 89 % des volontaires conservent une opinion positive de leur service civique et 61 % d'entre eux considèrent qu'il leur a été utile dans leur recherche d'emploi.

Le développement du service civique a été constant depuis sa mise en place en 2010 et sa montée en charge se poursuit. En 2015, 45000 jeunes seront concernés par cette mesure. A terme, cette progression devrait permettre à tous les volontaires qui souhaitent s'engager de pouvoir le faire, et atteindre 100 000 volontaires par an à partir de 2017 comme le préconise le rapport Chérèque sur l'avenir du service civique.

Car, aujourd'hui, rencontrant un vif succès, le service civique ne peut satisfaire toutes les demandes.

Cet objectif a été revu à la hausse tout récemment, le Président de la République ayant annoncé dans ses messages à la nation vouloir ouvrir le service civique à 170 000 jeunes à l'horizon 2017.

Alors qu'il s'apprête à fêter son cinquième anniversaire, le service civique a fait dernièrement un retour souligné dans l'actualité, et ses vertus ont été unanimement saluées.

Suite aux récents événements tragiques qui ont marqué la France, l'élargissement de ce dispositif est apparu, de plus en plus, comme l'une des réponses adaptées pour renforcer la citoyenneté et le vivre ensemble.

Vecteur de lien social et d'éducation aux valeurs républicaines, le service civique constitue un temps d'engagement citoyen valorisant pour la jeunesse et fait progresser la société vers plus de solidarité.



## 5. Accompagner les projets des collectivités

### 5.1. Financièrement, en soutien de l'investissement local et en revitalisation des territoires

#### Accompagner financièrement les collectivités

En 2014, l'État a versé 241,01 millions d'euros aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et au conseil général des Ardennes au titre des dotations de fonctionnement (DGF...).

#### Soutenir l'investissement local

➤ 213 projets portés par des collectivités territoriales ardennaises ont bénéficié de 5,75 millions d'euros de dotation d'équipement des territoires ruraux. Une attention particulière a été portée sur le démarrage rapide des projets afin de soutenir l'activité dans le secteur du BTP.

➤ 21 projets présentés par les villes de Sedan et de Charleville-Mézières ont été financés à hauteur de 1,48 million d'euros au titre de la dotation de développement urbain.

#### Aider à la revitalisation des territoires

L'Etat a accompagné les projets structurants des collectivités territoriales à hauteur de 2,26M€ au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT) et du Fonds européen de développement régional (FEDER), dans les domaines suivant :

- Culture : financement de la rénovation et de l'aménagement du théâtre Louis Jovet et du projet de bibliothèque associée à un musée de Rethel par le FNADT (450K€), financement de la Maison de la Culture et des Loisirs (MCL) de Charleville-Mézières par le FEDER (1,1M€)
- Service au public : financement d'un bâtiment multi-accueil petite enfance à Rouvroy sur Audry (106K€) et de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Rocroi (100K€) dont le projet avait été validée en comité régional de sélection en 2013 dans le cadre du plan national d'équipement en MSP.  
De plus le soutien aux 13 Relais de Services Publics ardennais s'est poursuivi en 2014 avec une aide totale de 138K€ de FNADT pour financer leur fonctionnement.
- TIC : Le FNADT a également permis de favoriser la diffusion des TIC dans les territoires en finançant 15 projets d'équipements numériques dans les écoles, pour un financement total de 365K€.

## **5.2. Compensation et coopération**

### FCTVA

509 dossiers ont été instruits dans les 4 arrondissements.

Le montant attribué en 2014 s'élève à 24.480.001,00 € (investissements réalisés en 2012 et 2013).

Le montant attribué au titre du FCTVA en 2014 par rapport à 2013 est en augmentation de 10,52 %,

Pour mémoire, le montant était en baisse de -10,47% en 2013 par rapport à 2012, -4,60% en 2012 par rapport à 2011 et -13,03% en 2011 par rapport à 2010.

### Intercommunalité

La nouvelle carte de coopération intercommunale est effective depuis le 1er janvier 2014.

La mise en œuvre des orientations du schéma et de la nouvelle carte a réduit le nombre d'EPCI (établissement public de coopération intercommunales) de 17 à 9 (8 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération).

Au 1er janvier 2014, 5 nouveaux EPCI sont issus :

- d'une fusion : communauté de communes Portes de France
- d'une extension : communauté de communes Ardennes rives de Meuse
- d'une fusion-extension: communauté de communes Ardennes Thiérache  
communauté de communes du Pays rethélois  
communauté d'agglomération Charleville-Mézières/Sedan

Toutes les communes ardennaises sont à ce jour intégrées dans un EPCI à fiscalité propre.

## **5.3. En contrôlant la légalité des actes et en s'assurant de la bonne gestion budgétaire**

### Contrôle de légalité

Plus de 7000 actes administratifs ont été contrôlés pour l'ensemble du département.

Les élections municipales ont appelé à une mobilisation importante pour le contrôle des délibérations relatives à l'élection des maires, des adjoints, aux indemnités des élus, aux délégations de fonctions. Ce travail a également été réalisé dans le cadre du renouvellement des organes délibérants et des exécutifs de l'ensemble des EPCI.

### Contrôle budgétaire

- organisation des élections du conseil des finances locales et du comité national d'évaluation des normes pour le département.
- suivi des emprunts structurés des collectivités territoriales et des établissements publics locaux qui sera poursuivi en 2015 avec le dépôt des dossiers en vue de solliciter le fonds de soutien pour les emprunts à risque
- élaboration d'une convention entre la Préfecture et les services de la DDFIP afin d'améliorer l'organisation du contrôle budgétaire

## Le PAP THT et la construction de la ligne 400 000 volts

### PAP THT : 6 967 742 €

Le programme d'accompagnement lié à la construction de la ligne a pour objectif de permettre :

d'une part aux 27 communes directement impactées par l'implantation de la ligne de bénéficier d'un financement spécifique pour leurs projets ;

et d'autre part de promouvoir des projets structurants à l'échelle des territoires concernés.

Ainsi, sur l'année 2014 :

43 dossiers ont été programmés, ce qui représente un financement PAP THT de 6 650 375 € et un montant total d'investissement de plus de 27 M €. Reste 317 366 € à programmer en 2015.

A ce jour, 20 conventions entre RTE et les maîtres d'ouvrage ont été signées, ceux-ci s'engageant à démarrer les travaux au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et à réaliser totalement les travaux au plus tard dans les 2 ans suivants la mise en service de la ligne prévue à l'été 2016.

### RTE soutient l'économie locale

Entre 2015 et 2017, RTE reconstruit une ligne à 400 000 volts de 80 km, entre Charleville-Mézières et Reims. Ces travaux représentent un investissement de 110 millions d'euros. RTE propose aux entreprises locales l'opportunité de travailler sur ce chantier majeur.

Le 8 juillet 2014, le Préfet des Ardennes, Frédéric Périssat, et le Délégué régional de RTE, Patrick Bortoli, ont co-présidé, en préfecture, la préparation d'un forum destiné aux entreprises des Ardennes et de la Marne. Cette démarche ambitieuse consiste à mettre en relation les entreprises locales avec RTE et les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) retenus pour la reconstruction de la nouvelle ligne électrique. Ce forum a été organisé par RTE et la CCI de Champagne Ardenne le 22 octobre 2014. Il s'agissait d'une réelle opportunité économique pour les entreprises locales qui souhaitent répondre aux besoins de RTE et des GIE.

Les domaines d'activités recherchés sont très nombreux, allant du génie civil à la réalisation de pistes ou de plateformes, en passant par la location d'engins, le gardiennage, l'interim, la restauration ou l'hôtellerie...

Les représentants économiques et socio-professionnels locaux, RTE et les GIE ont présenté aux entreprises locales concernées par les futurs marchés, les différentes étapes du chantier, les besoins et attentes spécifiques, les compétences recherchées, ainsi que les modalités envisagées pour favoriser les retombées locales.

Déclaré d'utilité publique le 7 mai 2014, le projet de reconstruction de la ligne électrique Lonny-Seuil-Vesle à 400 000 volts est donc officiellement lancé. Ainsi, les travaux de cet axe stratégique de 80 km entre Charleville-Mézières et Reims, commenceront cette année. Une fois achevés, ils permettront de garantir l'alimentation en électricité à long terme de l'agglomération rémoise et de la région Champagne-Ardenne, première région productrice d'électricité d'origine éolienne.



## **La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : une réforme d'envergure, des débats parfois passionnés**

La réforme des rythmes éducatifs constitue une opportunité majeure pour réduire les inégalités d'accès des enfants à des activités périscolaires de qualité, en répondant au mieux aux besoins des enfants, et aux attentes des parents.

### Quels sont les enjeux pour nos enfants ? :

- L'amélioration des rythmes de vie ;
- Une meilleure acquisition des apprentissages ;
- Un accès élargi à des activités périscolaires de qualité ;
- L'appropriation de la réforme par l'ensemble de la communauté éducative d'un territoire ;
- Le développement de l'emploi et des compétences en accueil périscolaire en adéquation avec les besoins des territoires.

Les collectivités ont été accompagnées dans la mise en œuvre de cette réforme dans les départements par la DSDEN, la DDCSPP et la CAF, en promouvant la mise en place de Projets Educatif de Territoire (PEDT), afin de mieux organiser la complémentarité des temps scolaires et péri-scolaires.

Dans le département des Ardennes et à la fin de l'année 2014, 57 communes ou EPCI ont déjà établi un PEDT, sur la base de diagnostics partagés ; ces PEDT doivent concourir aux parcours d'éducation, sportif, artistique et culturel des enfants et des jeunes du territoire.

Ils font l'objet d'une évaluation triennale et de bilans annuels conduits par les comités de pilotage locaux.

*Pour favoriser l'organisation des activités périscolaires dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire, la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs a évolué sur plusieurs points : normes d'encadrement, capacité d'accueil maximale, simplification des déclarations d'accueil, dérogation pour la direction des accueils, extension des certificats de qualification professionnelle reconnus.*



### Quel est le rôle de l'État ? :

Les services de l'État en département assurent un rôle d'accompagnement et de conseil.

Ils vérifient, préalablement à la signature de la convention, que l'organisation retenue pour l'accueil des enfants permet de garantir leur sécurité, la qualité éducative des activités et leur cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

L'État et la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) interviennent également sur l'accompagnement financier en direction des collectivités locales pour la mise en œuvre de ce dispositif (au travers du "fonds d'amorçage"). Une aide spécifique de 54 euros par enfant est ainsi allouée, ainsi qu'une aide au fonctionnement des accueils de loisirs déclarés.

Ce fonds de soutien aux communes pour la mise en place d'activités périscolaires, sera pérennisé en 2015-2016, pour toutes les collectivités qui ont mis en place un PEDT.

## 6. Soutenir l'activité économique

### 6.1. Par des dispositifs ponctuels de soutien à l'économie

#### Le CRSD (Contrat de Redynamisation des Sites de Défense) et le Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED)

**Synthèse CRSD :** initié en 2009 et représentant 5,2 M€ de crédits a permis la création de 89 emplois et maintien de 505 autres. Son action la plus emblématique, toujours suivie au sein de la préfecture est la reconversion du fort de Charlemont en un site touristique.

**Synthèse FRED :** le Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) a également été mobilisé dans le département, donnant lieu en préfecture à un travail croisé avec la DIRECCTE. Ce dispositif a abouti à l'accompagnement de 66 projets et à la création ou le maintien de 200 emplois.

Le Nord-Est de la France a été particulièrement affecté par la révision de la carte des implantations de défense.

Afin de faciliter la transition des territoires concernés vers de nouvelles dynamiques, un plan d'accompagnement des restructurations de défense a été mis en place sur le plan national. L'objectif central étant la création d'un volume d'emplois et d'activités économiques comparables à celui supprimé sur la zone d'emploi afin que les territoires déjà touchés par une situation économique et sociale fragile soit en capacité d'absorber ces mesures structurelles et de reconstituer de nouvelles activités de remplacement.

En 2009, le département des Ardennes a été concerné par le plan national de restructurations au travers de la décision de fermeture du centre d'entraînement commando (CEC) situé à Givet. Cette fermeture avait entraîné la suppression des 130 emplois directs (100 militaires et 30 employés civils) qui en dépendaient.

Pour compenser les pertes d'emplois directs ou indirects, le gouvernement, par une circulaire du 25 juillet 2008, a adopté une série de mesures d'accompagnement économique en faveur des territoires concernés par des fermetures de sites militaires. Une de ces mesures consistait dans la mise en place de contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD).

La mise en oeuvre de mesures d'accompagnement des restructurations de Défense s'est traduite pour la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM), sur le plan économique :

- par la signature, le 10 février 2009, d'un contrat de redynamisation de site de défense, doté par l'Etat de 5 294 310 € ; puis, le 10 mai 2012, d'un avenant de prorogation de 2 ans ; Ce contrat a représenté 5,2 M€ de crédits et a permis la création de 89 emplois et maintien de 505 autres. Son action la plus emblématique, toujours suivie au sein de la préfecture est la reconversion du fort de Charlemont en un site touristique.
- par la mobilisation complémentaire de subventions accordées au titre du Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) ; ce fonds national versant des aides aux entreprises pour la création d'emplois a également été mobilisé dans le département, donnant lieu en préfecture à un travail croisé avec la DIRECCTE. Ce dispositif a abouti à l'accompagnement de 66 projets et à la création ou le maintien de 200 emplois.
- ainsi que, sur le plan immobilier, par la proposition de cession à l'euro symbolique des sites militaires libérés.



### **Le Fort de Charlemont**



### **La halte fluviale de Givet**



### **Le développement du port autonome de Givet**



Le CDEA (Contrat de Développement Economique des Ardennes)

**Synthèse** : signé en 2007, a représenté 776 M€ sur 7 ans, avec ses réalisations structurantes pour le territoire, tels la construction de l'A304, la rénovation de la ligne ferroviaire Charleville/Givet, la prolongation de la ligne ferroviaire Givet/Dinant et le confortement du positionnement de l'Institut international de la marionnette.

Issu d'une large concertation entre les représentants de l'Etat (préfet de région et préfète de département), les parlementaires ardennais, le conseil régional, le conseil général, les communautés de communes, les chambres consulaires (industrie et commerce, métiers et artisanat, agriculture), le Contrat de Développement Economique des Ardennes (CDEA) a été signé le 19 mars 2007 dans le but de favoriser la croissance économique du département selon les 3 axes déterminants suivants :

- **l'amélioration de l'attractivité du territoire** au travers de l'accélération de la réalisation d'infrastructures de transport, la rénovation de liaisons ferroviaires, le développement du port de Givet, le renforcement de l'offre foncière et immobilière, le renforcement du pôle d'enseignement supérieur et la création de nouveaux locaux pour l'Institut international de la marionnette
- **la création de véritables pôles d'excellence économique** avec notamment le renforcement du pôle automobile, la création d'un pôle de compétitivité "mise en œuvre des matériaux", la création d'un pôle économique lié aux "énergies renouvelables" et l'accompagnement du projet de développement de la société Canélia
- **l'accompagnement des mutations économiques** par l'articulation des différents dispositifs en faveur de la revitalisation économique du territoire, le renforcement des dispositifs d'accompagnement de la transmission d'entreprises, la réduction des tensions sur certains métiers (métallurgie et bâtiment notamment), la réduction des inégalités dans l'accompagnement des salariés victimes de licenciements économiques, l'accompagnement des actions locales structurantes sur les filières porteuses de développement, le soutien à l'adaptation des bâtiments d'élevage et des mesures d'accompagnement des éleveurs, ainsi que le soutien au développement des activités touristiques.



### Le dispositif BER (Bassin d'Emploi à Redynamiser)

Il est maintenu jusqu'en 2017, ce qui constitue une spécificité Ardennaise (partagée avec l'Ariège). Cette année comme lors des précédentes prolongations, le service économique de la préfecture a apporté une contribution aux efforts faits pour faire valoir auprès des autorités nationales l'intérêt de son maintien.

La loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006 a identifié une nouvelle catégorie de zone caractérisée par des handicaps géographiques, économiques ou sociaux, appelée « Bassin d'Emploi à Redynamiser » (BER). Ce dispositif, introduit dans le département en 2007 et reconduit en 2013 pour une seule année jusqu'au 31 décembre 2014, permet ainsi aux entreprises situées sur le territoire des communes concernées (362) de bénéficier pendant une durée de 5 à 7 ans d'exonérations fiscales et sociales. Il est désormais reconduit jusqu'au 31 décembre 2017.

Le dispositif BER a apporté un concours notable à la résorption des difficultés structurelles comme à la réalisation des potentialités du département.

Il est délicat de produire une analyse quantifiée des effets d'un tel dispositif, comme de l'ampleur des effets d'aubaine éventuels qui l'accompagnent. Néanmoins, différents éléments peuvent être mis en évidence.

Une étude réalisée par la chambre de commerce et d'industrie des Ardennes en septembre 2014 a établi que le rythme annuel des créations d'entreprises s'établissait à 615 unités avant la mise en place du dispositif (période 2000-2006), contre 713 pour la période 2007-2013, alors même que le pays se trouvait durablement affecté par la crise.



Au-delà des données chiffrées, il y a lieu de relever quelques-uns des projets emblématiques pour la redynamisation du territoire ardennais auxquels le dispositif a fortement contribué :

- l'implantation de la société Amphenol Air LB, spécialisée dans la fabrication de composants électroniques utilisés notamment dans le secteur aéronautique, au sein d'un complexe de 8 400 m<sup>2</sup> (242 salariés à Wé).
- la reprise de la fonderie suédoise Akers de Sedan par son dirigeant, sous l'enseigne AFS Sedan (120 salariés)
- la reprise de l'entreprise Godart, spécialisée dans la transformation de tubes métalliques, par l'entreprise FAB21 (85 salariés) et sa filiale numérique « MyFrenchFab » œuvrant au dépassement d'un modèle économique en difficulté. La première est en effet davantage conçue comme une usine flexible destinée à fabriquer sur mesure des pièces à forte valeur ajoutée et qui tisse un partenariat étroit avec l'Ecole Supérieure de Design de Reims. La seconde est une plate-forme collaborative permettant d'accélérer la réalisation de prototypes et la production en série.

- La reprise du site historique d'Electrolux de Revin par l'entreprise neveroise Selni (186 salariés repris sur 392), dans une commune déjà fort marquée par la fermeture d'autres entreprises, notamment dans le domaine de la production d'éléments de salle de bain (IDEAL STANDARD – 142 salariés – et OXAME – 48 salariés).

La pérennité d'autres entreprises d'importance stratégique pour le département pourrait encore être favorisée à l'avenir par ce dispositif. C'est le cas notamment des entreprises NPL à Gespunsart (158 salariés) et KME à Fromelennes (316 salariés), dont les groupes respectifs ont annoncé vouloir se séparer.

## 6.2. Par l'accompagnement des entreprises en difficulté

En 2014, l'unité territoriale des Ardennes de la DIRECCTE a été mobilisée par des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) emblématiques (notamment celui de l'entreprise TECSOM à Glaire et ELECTROLUX HOME PRODUCTS à Revin), élaborés dans le cadre de la loi n° 2013-504 du 14 juin relative à la sécurisation de l'emploi, adoptée définitivement le 14 mai 2013 et publiée au Journal Officiel le 16 juin 2013. Cette loi a introduit des changements importants sur le licenciement économique notamment en matière d'ordre de licenciement et sur le PSE.

### PSE TECSOM



La société TECSOM à Glaire est issue de la scission des activités d'une part bois/lino conservée par la société TARKETT et d'autre part textile reprise initialement par le groupe suisse Enia. En 2010, face à la chute de son volume d'activité, ENIA a sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire afin de rechercher des solutions de reprise de contrats de travail et d'éléments d'actifs ; en mai 2010, la société TECSOM a été créée pour les besoins de la reprise par des entrepreneurs locaux.

La société TECSOM n'a pas retrouvé le volume d'activité traité avant la crise de 2008, et face aux tensions de trésoreries exprimées et la nécessité de redonner un cap dans la stratégie de l'entreprise, elle a été placée en sauvegarde en 2013. Au regard des pertes enregistrées sur l'exercice 2013, le tribunal de commerce a converti, en février 2014, la sauvegarde en procédure de redressement judiciaire et la période d'observation a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 17 juillet 2014. Pendant cette période, la société G GROUPE X a présenté une offre de reprise comportant la reprise de 67 salariés.

Par jugement du 27 mai 2014, le tribunal de commerce de Sedan a arrêté le plan de cession de la SAS TECSOM au profit du groupe G GROUPE X, ordonné le transfert des contrats de travail de 67 salariés dans le cadre des dispositions de l'article L 1224-1 du code du travail et autorisé le licenciement pour motif économique de 53 salariés.

A la demande du préfet, les services de la DIRECCTE ont sollicité la DGEFP (Mission du Fonds National de l'Emploi) pour le financement d'une cellule d'appui dédiée à la sécurisation professionnelle pour les personnes licenciées ; Pôle Emploi a mobilisé un prestataire APFA Transition pour sa mise en œuvre. Cette cellule a été mise en place ; elle vise à compléter l'offre de service du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) en permettant la prise en charge anticipée et collective de tous les salariés dont le licenciement est envisagé, qu'ils projettent d'adhérer ou non au CSP. L'objet de la prestation est d'apporter aux salariés concernés une information sur les conséquences de leur licenciement, de les aider dans leurs démarches administratives d'adhésion au CSP, d'inciter une réflexion sur leur projet professionnel et d'apporter, le cas échéant, un appui psychologique. La mise en œuvre de ce type de cellule est exceptionnelle ; elle permet d'apporter une réponse dans les entreprises connaissant des situations sociales délicates. Tous les salariés ont pu en bénéficier. De plus, le contrat de sécurisation professionnelle a été mobilisé pour 46 salariés, suite à leur adhésion, sur les 50 licenciés.

#### PSE ELECTROLUX HOME PRODUCTS :



La société ELECTROLUX HOME PRODUCTS appartient au GROUPE ELECTROLUX, l'un des principaux fabricants mondiaux d'équipement électroménager. En Europe, l'activité de production d'appareils de lavage est répartie entre le site de Revin situé dans le département des Ardennes, et 2 sites localisés en Italie et en Pologne. L'établissement de production de Revin, dont l'activité est totalement dédiée à la conception et la production de machines à laver à chargement par le dessus, avait en 2014 un effectif de 392 salariés.

Face au déclin constaté depuis plusieurs années sur les marchés français et européen pour les produits fabriqués sur le site ardennais, le groupe Electrolux a annoncé en octobre 2012 son intention de cesser la production du site de Revin à l'horizon de la fin de l'année 2014, et de mettre à profit cette période pour rechercher un repreneur afin de rechercher un projet industriel pérenne pour le site. L'ensemble des services de l'Etat (préfecture, commissaire au redressement productif, les unités territoriales de la DIRECCTE et de la DREAL) se sont fortement impliqués dans cette phase de recherche. Des contacts ont été initiés avec le Groupe SELNI, spécialisé dans la conception, le développement et la fabrication de moteurs électriques notamment pour l'industrie de l'électroménager. Un accord de reconversion industrielle du site par l'entreprise SELNI a été conclu entre les deux sociétés afin d'y implanter une activité de fabrication de moteurs.

## La formation en alternance dans les Ardennes

Une charte de promotion de l'alternance dans les Ardennes a été signée le 20 novembre 2014 à la Préfecture. Cette charte a vocation à fédérer les acteurs de l'alternance dans le département des Ardennes autour d'engagements précis, à mettre en cohérence les actions et à développer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Elle poursuit trois objectifs principaux :

augmenter le nombre de contrats signés, que ce soit en apprentissage ou en professionnalisation,  
limiter les ruptures de contrats,  
proposer des réponses aux besoins des entreprises.

Les partenaires soulignent ainsi, par leur adhésion à la charte de promotion de l'alternance, leur volonté de mettre en œuvre un plan d'actions concerté, à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes, des familles et des entreprises.

L'alternance, dispositif centré sur un contrat de travail, permet au salarié de suivre une formation diplômante ou qualifiante. L'alternance met en œuvre deux types de contrats de travail :

**Le contrat d'apprentissage** relève de la formation initiale et s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans ainsi qu'au public spécifique « en situation de handicap » bénéficiaire de l'obligation d'emploi (DEBOE) éligible sans conditions d'âge.

**Le contrat de professionnalisation** bénéficie à l'ensemble des publics dans le cadre de la formation continue.

A l'instar, de tout contrat de travail, ces contrats sont soumis aux règles de droit commun du Code du travail, et notamment les règles en matière de non-discrimination, tant à l'embauche que dans la réalisation du contrat en entreprise, et de promotion de la diversité.

**Véritable passeport pour l'accès à l'emploi** : l'accès à l'alternance doit pouvoir être, pour chaque jeune et demandeur d'emploi, un parcours privilégié d'acquisition de diplôme ou de qualification pour le plus grand nombre d'entre eux, pour une insertion réussie dans l'emploi.

**Véritable enjeu pour les entreprises** : l'alternance prépare les compétences de demain en formant les futurs salariés aux connaissances techniques nécessaires pour occuper un emploi dans l'entreprise et aux savoirs-être en entreprise.

Le contexte de crise économique récurrent a encore souligné toutes les opportunités de réussite qu'offre l'alternance pour la qualification des jeunes et demandeurs d'emploi, au vu des résultats d'accès à l'emploi des personnes issues de l'alternance.

### Contrats en alternance en 2014

1 003 contrats d'apprentissage ont été enregistrés, contre 1 069 en 2013.

474 contrats de professionnalisation ont été enregistrés, contre 351 en 2013.

